

## PARTICIPATION OTTAWA-QUÉBEC À UN PROJET MAROCAIN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, et le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Marcel Masse, ont annoncé que le Gouvernement fédéral et le Gouvernement du Québec se sont mis d'accord pour entreprendre ensemble l'exécution d'un projet marocain de développement économique et social auquel le Canada s'est engagé à participer à la demande du Gouvernement du Maroc.

Cette nouvelle expérience de collaboration touchant un projet de développement international représente une heureuse initiative dans les relations fédérales-provinciales. Il s'agit d'une entreprise d'aménagement rural, au nord du Maroc, dans la province de Tétouan. Ce projet s'insère dans un vaste plan de développement économique et rural du Rif occidental (DERRO), auquel plusieurs pays participent présentement.

Le Gouvernement du Canada assumera les frais de la participation canadienne à ce projet, y compris les traitements versés aux experts que le Gouvernement du Québec mettra au service de l'entreprise. L'entente intervenue entre Ottawa et Québec permettra de mettre en valeur la compétence technique et professionnelle des experts du Gouvernement du Québec.

Lorsque le Gouvernement du Canada a accepté de coopérer avec le Gouvernement du Maroc à la réalisation du projet DERRO-Tétouan, une mission

d'experts canadiens, recrutés par les Gouvernements fédéral et québécois, se rendit au Maroc en février 1968 afin de procéder à une étude préliminaire de ce projet. L'exécution du projet sera maintenant entreprise sur la base d'une collaboration étroite entre les deux gouvernements.

C'est à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) que le Gouvernement du Canada a confié la responsabilité de mettre en oeuvre la participation canadienne au projet DERRO-Tétouan et de négocier les modalités de cette mise en oeuvre avec les autorités marocaines, par l'entremise de l'ambassade du Canada accréditée auprès du Royaume du Maroc.

Il appartiendra au ministère québécois des Affaires intergouvernementales de collaborer avec l'ACDI afin de mettre sur pied à Québec un groupe de soutien dirigé par un coordonnateur. Ce groupe constitué d'experts dans divers domaines scientifiques et techniques participera à l'élaboration de l'entente entre le Canada et le Maroc, laquelle comprendra un plan détaillé des travaux, un calendrier des opérations et une estimation des coûts de l'entreprise. Le ministère verra, de concert avec l'ACDI, à recruter le directeur et l'équipe de travail qui devront effectuer les travaux au Maroc, en collaboration avec les autorités du pays, et à fournir l'appui technique et professionnel requis pour déterminer les moyens d'action et surveiller les travaux.



La femme à l'ombrelle

La Galerie nationale du Canada, Ottawa

## LA GALERIE NATIONALE ACQUIERT UN DEGAS

La Galerie nationale du Canada vient de faire acheter d'un collectionneur suisse dont on n'a pas révélé le nom, *La femme à l'ombrelle* du peintre français Edgar Degas (1834-1917). Le tableau appartenait à des particuliers depuis la vente, en 1918, du troisième lot des oeuvres de l'artiste qui se trouvaient dans son atelier lors de sa mort.

Mlle Jean Sutherland Boggs, directrice de la Galerie nationale, et auteur d'un ouvrage qui fait autorité sur les portraits de Degas, croit pouvoir placer la date d'exécution du tableau vers 1886. "Cette oeuvre, dit-elle, a la subtilité et le mystère d'un Léonard de Vinci, artiste pour lequel Degas avait une profonde admiration. Elle nous console en quelque sorte d'avoir perdu, au profit de Washington, *La dame aux genévriers* de Léonard de Vinci."

Le modèle n'a jamais été identifié, mais d'après Mlle Boggs il pourrait s'agir d'une des danseuses ou d'une des mimes d'âge mûr qui posaient souvent pour Degas, une fois que leur carrière avait amorcé son déclin.

Ce portrait est la seconde peinture à l'huile de Degas qui vient grossir la collection d'Ottawa. La première, acquise en 1967, venait de la collection Finlayson, à Toronto; Degas était âgé d'une vingtaine d'années lorsqu'il l'a exécutée. Il s'était inspiré